

L'AUTHENTIQUE

Quotidien national d'information — N° 4853 — Lundi 11 Octobre 2010 — Prix : 10 DA

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À LA PRÉVENTION DE L'USAGE DE LA DROGUE

Entre 16 000 et 22 000 personnes sont jugées annuellement

Les travaux du séminaire régional sur l'application de la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et trafic illicite de stupéfiants et de psychotropes se sont ouverts hier à Alger.

Ce séminaire de deux jours, initié par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), s'inscrit dans un programme portant sur l'organisation de séminaires régionaux dans les quatre régions du pays (ouest, est, centre et sud). La rencontre, qui vise à améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois, regroupe 250 participants

venus de 11 wilayas, notamment Chlef, Béjaïa, Blida, Bouira, Tizi-Ouzou, Alger, Boumerdès et Tipasa. Elle a également pour objectif de permettre l'échange et le partage de connaissances en vue d'une homogénéité dans la compréhension et la mise en oeuvre des dispositions de la loi par tous les intervenants concernés et de renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi.

«Prévenir avant de sévir»

Donner un aperçu général sur le phénomène de la drogue en Algérie, sous tous ses aspects, présenter les spécificités de la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et trafic illicite de stupéfiants et de psychotropes, évoqué le rôle des magistrats, des médecins et des services dans l'application de la loi, sont parmi les thèmes principaux de cette rencontre

Plus de 200.000 consommateurs de cannabis ont été recensés en Algérie, a indiqué dimanche à Alger le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), M. Abdelmalek Sayeh. Le cannabis est le stupéfiant le plus consommé dans le pays, notamment par la frange âgée entre 12 et 35 ans, a précisé M. Sayeh s'agissant des personnes présentées devant la justice pour des affaires liées à la drogue, M. Sayeh a indiqué qu'entre 16.000 et 22.000 sont jugées annuellement.

Il a relevé, en outre, que quelque 7.000 consommateurs de drogue ont bénéficié d'un traitement au niveau des établissements hospitaliers en 2009, soulignant que l'Etat a consacré une enveloppe financière "conséquente" pour lutter contre ce fléau, notamment par la réalisation de 68 centres médicaux pour le traitement et la prise en charge des toxicomanes ainsi que de 185 cellules d'écoute et d'orientation. Le séminaire régional sur l'ap-

plication de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, initié par l'ONLCDT, s'inscrit dans un programme portant sur l'organisation de séminaires régionaux dans les quatre régions du pays (ouest, est, centre et sud). La rencontre de deux jours, qui vise à améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois, regroupe 250 participants venus de 11 wilayas, notamment Chlef, Béjaïa, Blida, Bouira, Tizi-Ouzou, Alger, Boumerdès et Tipasa. Elle a également pour objectif de permettre l'échange et le partage de connaissances en vue d'une homogénéité dans la compréhension et la mise en oeuvre des dispositions de la loi par tous les intervenants concernés et de renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi

M. B.